

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze, le mardi 15 avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Michel RATS, Maire.

Après lecture du compte-rendu de la précédente réunion, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

### **I/ CONSTRUCTION NOUVELLE MAIRIE**

#### **- Résultat appel d'offres**

Après étude des offres des entreprises qui ont soumissionnées (129 entreprises), la commission d'appel d'offres a retenu les offres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de valider la proposition de la commission d'appel d'offres : 15 POUR

#### **- Avenant maîtrise d'oeuvre**

Les coûts supplémentaires (augmentation de la surface de traitement des VRD, renforcement structure maçonnerie et des fondations, éléments menuisés, pignons briques) engendre un avenant pour la mission de maîtrise d'oeuvre Le coût de la maîtrise d'oeuvre représente 13 % du montant du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au marché de construction de la mairie.

#### **- Emprunt**

Après négociation auprès de plusieurs organismes de prêt, un prêt est négocié à taux fixe sur une durée de 12 ans pour un montant de 300 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le prêt de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne afin de financer une partie de la construction de la nouvelle mairie.

### **II/ ACQUISITION TERRAIN EX STATION D'EPURATION**

Parcelle A 745. Lors de la signature chez le notaire, il a été décelé un problème d'écriture de l'acte relatif à la dépollution du site. En effet, la dépollution reste à la charge de la commune de La Cerlangue avec une cession du Syndicat d'eau à titre gratuit pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte chez le notaire avec prise en charge par la commune de la dépollution du site avec une cession gratuite par le Syndicat d'Eau.

### **III/ FINANCES**

#### **- Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses 900 735,85 €

Recettes 1 315 625,67 €

Excédent 414 889,82 €

### **Section d'investissement**

Dépenses 302 123,37 €

Recettes 601 073,08 €

Excédent 298 949,71 €

Les comptes de gestion 2014 du Percepteur et administratif de la commune sont adoptés à l'unanimité.

### **Affectation du résultat**

002 – excédent de fonctionnement 282 789,82 €

1068 – investissement 132 100 €

#### **- Vote des taux d'imposition pour 2015**

Taxe Habitation : 5,66 %

Taxe Foncier Bâti : 12,79 %

Taxe Foncier Non Bâti : 32,53 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les taux communaux pour 2015 sans augmentation.

#### **- Budget Primitif 2015**

Dépenses et Recettes : 1 081 650 €

Dépenses et Recettes : 1 015 150 €

Les subventions attribuées aux Associations sont reconduites sans augmentation.

### **Tarifs communaux**

#### **Cantine scolaire**

repas commune : 2,60 €

repas hors commune : 3,50 €

enseignant : 4,60 €

- **Porte d'entrée église Saint Jean d'Abbetot**

La Hêtraie a demandé un devis pour le remplacement de 2 portes à l'église de Saint Jean d'Abbetot sans l'avis de Monsieur le Maire. Vu le montant du devis, une aide du Crédit Agricole a été attribuée.

Le Conseil Municipal, ne souhaite pas participer à la dépense pour le remplacement des portes de l'église.

- **Tarif TAP**

Vu le coût des activités organisées lors des T.A.P., le conseil municipal, a décidé le tarif suivant :

- 2 € par enfant
- 1 € par enfant supplémentaire (3 € pour 2 enfants ...)

Le montant est susceptible d'être modifié selon les décisions pouvant être prises par l'inspecteur d'académie sur de nouveaux changements des rythmes scolaires.

- Chèque CESU

Des utilisateurs de l'accueil périscolaire souhaitent régler en chèque CESU. Monsieur le Maire donne le coût de l'inscription à cet organisme, plus des frais de gestion.

Après discussion, le Conseil Municipal, ne souhaite pas adhérer au chèque CESU (14 CONTRE, 1 ABSTENTION)

- Pizzaïolo

Présente deux fois par semaine les mardis et samedis. Elle demande une révision du tarif. Monsieur le Maire propose un tarif annuel qui sera payé en décembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la tarification annuelle.

- Concours Photos

La récompense pour le lauréat du concours photos est un repas au restaurant « La Grillade » pour 2 personnes.

- Jardins Fleuris

Des modifications ont été apportées par la Commission concernant le règlement du concours, notamment la répartition des récompenses. Les imprimés pour l'inscription vont être distribués prochainement aux habitants.

Il est demandé aux membres du conseil de participer à la distribution dans les boites à lettres de l'information du concours aux cerlanguais. Cette distribution devra être réalisée entre le 25 avril et le 2 mai.

- Subvention

Ch. BENARD a été sollicitée par Lucien VAUDRY pour une demande d'aide, il a créé une association.

Monsieur le Maire répond que l'intéressé n'a pas déposé de dossier en mairie. Le Conseil Municipal étudiera sa demande lors de son dépôt. Une subvention a été accordée par le conseil municipal, l'année dernière.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Conflit d'intérêt

Quelques documents n'ont pas été retournés en Mairie.

- Cardio boxe

Monsieur le Maire a rencontré une nouvelle association qui souhaite exercée son activité à la Salle de Sports de La Cerlangue, les mardis et jeudis soir à partir de septembre 2015.

Une convention d'occupation des locaux va être signée entre l'association et la commune. Aucune participation ne sera demandée pour 2015, en revanche pour l'année 2016, une participation sera réclamée.

- Vallon du Vivier

Monsieur le Maire a reçu un courrier de la Mairie de Tancarville annonçant la réouverture du Vallon du Vivier aux piétons.

- Stagiaire

Lors de la semaine du 13 au 19 avril 2015, Philippe AUDIEVRE a effectué un stage à la commune.

Le Conseil Municipal, après discussion, souhaite lui attribuer un bon d'achat.

- Rendez-vous avec la Direction des Routes

La parole est laissée à L. DEHON – Plusieurs sujets ont été évoqués :

- La Forge : suite à des accidents répétitifs, des contrôles de vitesse ont été réalisés par la Gendarmerie. Un examen de la chaussée va être réalisé par la DIR. Une demande de panneau pédagogique va être faite au Département. Il est envisagé de limiter la vitesse à 70 km/h dès la sortie de l'agglomération, route de Tancarville en sortant du bourg. De plus, il a été constaté que le panneau annonçant la limitation de vitesse à 70 n'est pas visible par les automobilistes.
- Arrêt bus MFR : la demande d'aménagement va être étudiée par la DIR
- Route de Tancarville (au niveau des n° 85 à 117) : la pose d'un miroir est autorisé après l'avis de la DIR en agglomération, un courrier a été rédigé en ce sens.
- Rue de la Morinerie : rétrocession à demander au Département
- Traversée Route de Saint Jean d'Abbetot : inscription des travaux de la DIR pour 2016

- Convention présence verte

Téléassistance pour les personnes âgées.

Monsieur le Maire expose son désaccord, l'organisme souhaite que le CCAS, par le biais des secrétaires de mairie, s'engage à recueillir et transmettre les dossiers de demande à cet organisme.

- Demande de mutation

Madame VARIN a demandé sa mutation.

Madame BRYANT souhaite faire valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, son souhait de donner la gestion du recrutement pour le poste de rédacteur au CDG 76 pour un coût de 670 €. Monsieur le Maire gère le recrutement du poste d'adjoint administratif.

Les deux annonces sont parues sur le site du CDG 76.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte que le CDG 76 gère le recrutement du poste de rédacteur. (14 POUR – 1 ABSTENTION)

- La Hêtraie

Le lundi 25 juin prochain, La Hêtraie souhaite organiser une visite du clocher de l'Eglise de Saint Jean d'Abbetot.

F. CHAPELLE : attire l'attention sur le fait que l'escalier est très étroit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise La Hêtraie à organiser la visite.

- Sécurité Routière :

Il est proposé de créer sur le site de la commune, une liaison pour les points de permis.

- Conservatoire du Littoral :

Une déclaration d'utilité publique va être faite pour accélérer la maîtrise foncière (200 hectares).

**Dates à retenir :**

- 6 et 13 décembre : Election Régionale
- 16 juin : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.